

Gestion des bords de canaux et de fossés



La chambre d'agriculture de Charente-Maritime a publié en collaboration avec le syndicat hydraulique du Nord Aunis (SYHNA) une plaquette sur la gestion des bords de fossés et de canaux.

Cette plaquette reprend la réglementation en vigueur et propose des préconisations de gestion propices à la biodiversité.

Auteurs du document : Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

Diffuseur des métadonnées : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, Office International de l'Eau (métadonnées)

Mots clés : Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Etudes, gestion locale de l'eau

Thème (issu du Text Mining) : AGRICULTURE, FAUNE

Date : 2013-05-01

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : gesteau-90032

Langue : Français

Télécharger les documents :

https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/plaquettecrezh-17.pdf

Commune : AUZAY (85009), BENET (85020), BOUILLÉ-COURDAULT (85028), CHAILLÉ-LES-MARAIS (85042), CHAIX (85044), CHAMPAGNÉ-LES-MARAIS (85049), DAMVIX (85078), DOIX LÈS FONTAINES (85080), 85091, L'ÎLE-D'ELLE (85111), LA TAILLÉE (85286), LE GUÉ-DE-VELLUIRE (85105), LE LANGON (85121), LE MAZEAU (85139), LE POIRÉ-SUR-VELLUIRE (85177), LIEZ (85123), MAILLÉ (85132), MAILLEZAIS (85133), MONTREUIL (85148), MOREILLES (85149), MOUZEUIL-SAINT-MARTIN (85158), NALLIERS (85159), NIEUL-SUR-L'AUTISE (85162), OULMES (85168), PETOSSE (85174), POUILLÉ (85181), PUYRAVAULT (85185), SAINT-AUBIN-LA-PLAINE (85199), SAINT-ÉTIENNE-DE-BRILLOUET (85209), SAINT-HILAIRE-DES-LOGES (85227), SAINT-MARTIN-DE-FRAIGNEAU (85244), SAINT-PIERRE-LE-VIEUX (85265), SAINT-SIGISMOND (85269), SAINTE-GEMME-LA-PLAINE (85216), SAINTE-RADÉGONDE-DES-NOYERS (85267), VELLUIRE (85299), VIX (85303), VOUILLÉ-LES-MARAIS (85304), XANTON-CHASSENON (85306), AIGREFEUILLE-D'AUNIS (17003), ANAIS (17007), ANDILLY (17008), ANGLIERS (17009), BENON (17041), BOUHET (17057), BOURGNEUF (17059), CHAMBON (17080), CHARRON (17091), COURÇON (17127), CRAMCHABAN (17132), CROIX-CHAPEAU (17136), DŒUIL-SUR-LE-MIGNON (17139), DOMPIERRE-SUR-MER (17142), ESNANDES (17153), FERRIÈRES (17158), FORGES (17166), LA GRÈVE-SUR-MIGNON (17182), LA JARRIE (17194), LA LAIGNE (17201), LA RONDE (17303), LE GUÉ-D'ALLERÉ (17186), LE THOU (17447), LONGÈVES (17208), MARANS (17218), MARSAIS (17221), MARSILLY (17222), MIGRÉ (17234), MONTROY (17245), NUAILLÉ-D'AUNIS (17267), PÉRÉ (17272), PUYRAVAULT (17293), SAINT-CHRISTOPHE (17315), SAINT-CYR-DU-DORET (17322), SAINT-FÉLIX (17327), SAINT-GEORGES-DU-BOIS (17338), SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY (17349), SAINT-MÉDARD-D'AUNIS (17373), SAINT-OUEN-D'AUNIS (17376), SAINT-PIERRE-D'AMILLY (17382), SAINT-SATURNIN-DU-BOIS (17394), SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS (17396), SAINT-SÉVERIN-SUR-BOUTONNE (17401), SAINT-XANDRE (17414), SAINTE-SOULLE (17407), SURGÈRES (17434), TAUGON (17439), THAIRÉ (17443), VÉRINES (17466), VILLEDoux (17472), VILLENEUVE-LA-COMTESSE (17474), VIRSON (17480), VOUHÉ (17482), AIFRES (79003), AIGONNAY (79004), ALLONNE (79007), AMURÉ (79009), ARÇAIS (79010), ARDIN (79012), AUGÉ (79020), AVON (79023), AZAY-LE-BRÛLÉ (79024), BEAUSSAIS-VITRÉ (79030), BEAUVOIR-SUR-NIORT (79031), BÉCELEUF (79032), BELLEVILLE (79033), BESSINES (79034),

BOISSEROLLES (79039), BOUGON (79042), BRÛLAIN (79058), CELLES-SUR-BELLE (79061), CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS (79066), CHAURAY (79081), CHENAY (79084), CHERVEUX (79086), CHEY (79087), CHIZÉ (79090), CLAVÉ (79092), COULON (79100), COULONGES-SUR-L'AUTIZE (79101), COURS (79104), ÉCHIRÉ (79109), ÉPANNES (79112), EXIREUIL (79114), EXOUDUN (79115), FAYE-SUR-ARDIN (79117), FENIOUX (79119), FOMPERRON (79121), FORS (79125), FRANÇOIS (79128), FRESSINES (79129), FRONTENAY-ROHAN-ROHAN (79130), GERMOND-ROUVRE (79133), GRANZAY-GRIPT (79137), JUSCORPS (79144), LA BOISSIÈRE-EN-GÂTINE (79040), LA CHAPELLE-BÂTON (79070), LA CHAPELLE-THIREUIL (79077), LA COUARDE (79098), LA CRÈCHE (79048), LA FOYE-MONJAULT (79127), LA MOTHE-SAINT-HÉRAY (79184), LA ROCHÉNARD (79229), LE BEUGNON (79035), LE BOURDET (79046), LE RETAIL (79226), LE VANNEAU-IRLEAU (79337), LE VERT (79346), LES FOSSES (79126), LES GROSEILLERS (79139), LEZAY (79148), MAGNÉ (79162), MARIGNY (79166), MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON (79170), MAZIÈRES-EN-GÂTINE (79172), MOUGON (79185), NANTEUIL (79189), NIORT (79191), PAMPLIE (79200), PAMPROUX (79201), PERS (79205), PRAHECQ (79216), PRAILLES (79217), PRIAIRES (79219), PRIN-DEYRANÇON (79220), PRISSÉ-LA-CHARRIÈRE (79078), PUIHARDY (79223), REFFANNES (79225), ROMANS (79231), SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC (79241), SAINT-COUTANT (79243), SAINT-ÉTIENNE-LA-CIGOGNE (79247), SAINT-GELAIS (79249), SAINT-GEORGES-DE-NOISNÉ (79253), SAINT-GEORGES-DE-REX (79254), SAINT-HILAIRE-LA-PALUD (79257), SAINT-LIN (79267), SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE (79270), SAINT-MARC-LA-LANDE (79271), SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE (79273), SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT (79276), SAINT-MAXIRE (79281), SAINT-PARDOUX (79285), SAINT-POMPAIN (79290), SAINT-RÉMY (79293), SAINT-ROMANS-DES-CHAMPS (79294), SAINT-SYMPHORIEN (79298), SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE (79301), SAINTE-BLANDINE (79240), SAINTE-EANNE (79246), SAINTE-NÉOMAYE (79283), SAINTE-OUENNE (79284), SAINTE-SOLINE (79297), SAIVRES (79302), SALLES (79303), SANSAIS (79304), SCIECQ (79308), SCILLÉ (79309), SECONDIGNY (79311), SEPVRET (79313), SOUDAN (79316), SOUVIGNÉ (79319), SURIN (79320), THORIGNÉ (79327), THORIGNY-SUR-LE-MIGNON (79328), USSEAU (79334), VALLANS (79335), VANÇAIS (79336), VERNOUX-EN-GÂTINE (79342), VERRUYES (79345), VILLIERS-EN-BOIS (79350), VILLIERS-EN-PLAINE (79351), 79353, VOUILLÉ (79355), XAINTRAY (79357), ROM (79230), MESSÉ (79177), CAUNAY (79060), CLUSSAIS-LA-POMMERAIE (79095), VANZAY (79338), VOUHÉ (79354), ROUILLÉ (86213), SAINT-SAUVANT (86244), LUSIGNAN (86139)

Département : VENDEE (85), CHARENTE-MARITIME (17), DEUX-SEVRES (79), VIENNE (86)

Région : PAYS-DE-LA-LOIRE (52), POITOU-CHARENTES (54)

Masse d'eau : LA SEVRE NIORTAISE DEPUIS NANTEUIL JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CHAMBON (GR0558), LA SEVRE NIORTAISE DEPUIS LA CONFLUENCE DU CHAMBON JUSQU'A NIORT (GR0559a), LA SEVRE NIORTAISE DEPUIS NIORT JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VENDEE (GR0559b), LA SEVRE NIORTAISE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA VENDEE JUSQU'A L'ESTUAIRE (GR0560), L'AUTISE DEPUIS XAINTRAY JUSQU'A SAINT-PIERRE-LE-VIEUX (GR0561a), L'AUTISE DEPUIS SAINT-PIERRE-LE-VIEUX JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE (GR0561b), LE CHAMBON ET SES AFFLUENTS RETENUE TOUCHE POUPARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE (GR0579b), L'EGRAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE (GR0580), LE LAMBON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE (GR0581), LE MIGNON DEPUIS MAUZE-SUR-LE-MIGNON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE (GR0582), LA COURANCE DEPUIS GRANZAY-GRIPT JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE MIGNON (GR0583), LA VENDEE DEPUIS LE COMPLEXE DE MERVENT JUSQU'A AUZAY (GR0584a), LA VENDEE DEPUIS AUZAY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE (GR0584b), LE CURE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE (GR0608), CANAL DE LUCON (GR0924), CANAUX DE MARANS (GR0925), CANAUX DE DAMVIX A L'ESTUAIRE DE LA SEVRE NIORTAISE (GR0938), CANAUX DE L'AUTISE A L'ESTUAIRE DE LA SEVRE NIORTAISE (GR0940), LE Puits d'Enfer et ses affluents depuis la source jusqu'a la confluence avec la Sevre Niortaise (GR1468), LA COURANCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA

SOURCE JUSQU'A GRANZAY-GRIPT (GR1509), LE CHAMBON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE LATOUCHE-POUPART (GR1514), LE FOSSE NEUF ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA COURANCE (GR1760), LE MIGNON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A MAUZE-SUR-LE-MIGNON (GR1769), LA GUIRANDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE (GR1798), L'HERMITAIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE (GR1814), LA SEVRE NIORTAISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A NANTEUIL (GR1829), LE MAGNEROLLES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE (GR1851), LE MARCUSSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SEVRE NIORTAISE (GR1854), LE DORE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTISE (GR1861), LE CHANTEGROS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTISE (GR1862), LE MIOCHETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTISE (GR1883), L'AUTISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A XAINTRAY (GR1892), LE SAUMORT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'AUTISE (GR1917), LA DIVE DE COUHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A COUHE (GR0393a), Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien (FG078), Calcaires et marnes du Lias et Dogger libre du Sud-Vendée (GG042), Calcaires et marnes du Lias_Dogger du bassin amont de la Sèvre-Niortaise (GG062), Calcaires et marnes du Dogger du BV du Clain (GG063), Calcaires et marnes libres du Jurassique supérieur de l'Aunis (GG106), Calcaires et marnes captifs sous Flandrien du Lias et Dogger du Sud Vendée (GG126), Calcaires et marnes captifs sous Flandrien du jurassique supérieur de l'Aunis (GG127), Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien (FG078), RETENUE DE LA TOUCHE POUPARD (GL141)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/gestion-des-bords-de-canaux-et-de-fosses0>

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

